

**DAJI/2019/Décision/Tarifs/33**

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «Les pays Catalans et la Provence : regards croisés»

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

### DECIDE

**Article 1 :**

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «Les pays Catalans et la Provence : regards croisés» organisé par le Centre Aixois d'Études Romanes (CAER).

Ce colloque aura lieu du 10 au 12 octobre 2019 à Aix-en-Provence.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

	Montant HT du 20/06 au 16/08 2019	Montant TTC du 20/06 au 16/08 2019	Montant HT du 17/08 au 03/10 2019	Montant TTC du 17/08 au 03/10 2019
Professeurs, enseignant-chercheurs	50	60	66,66	80
Doctorants Phd, étudiants	25	30	41,66	50
Gratuité pour les personnels d'AMU, les professeurs invités et le comité d'organisation				
Repas de gala pour les personnels d'AMU	12,5	15	12,5	15
Repas de gala	37,5	45	37,5	45

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2019

**Yvon Berland**  
Président d'Aix-Marseille Université

